

Réforme des retraites
Loi de programmation pluri-annuelle de la recherche

Petit résumé pour l'ESR

Sylvain Sené

24 janvier 2020

Sommaire

1 Projet de loi sur les retraites

2 Projet de LPPR

Projet de loi sur les retraites

Sommaire

1 Projet de loi sur les retraites

2 Projet de LPPR

Projet de loi sur les retraites

Le système actuel

- ▶ Mis en place en 1945 à travers la Sécurité sociale et sa branche Assurance vieillesse
- ▶ Les piliers¹
 - ▶ **Obligatoire** : si vous travaillez, vous cotisez
 - ▶ **Par répartition** : les cotisations paient les pensions des retraités actuels
 - ▶ **Solidaire** : prise en compte des difficultés (chômage, maladie, invalidité)
+ minimum vieillesse + reversion
 - ▶ **Contributif** : on contribue à nos retraites futures
- ▶ Les différences entre les 42 situations de retraites²
 - ▶ **Public + régimes spéciaux sauf exception** : 75% du revenu d'activité hors primes de la moyenne des 6 derniers mois
 - ▶ **Privé** : 50% de la moyenne des 25 meilleures années + retraite complémentaire obligatoire (médiane égale à 75% des dites 25 années)

1. Site info-retraite

2. Annexe au projet de loi finance 2019 sur les pensions de retraite de la fonction publique

Projet de loi sur les retraites

Le nouveau système tel qu'annoncé^{1 2}

▶ Universalité = justice

- ▶ Remplacement des 42 situations de retraite par un système universel
- ▶ 1€ cotisé apportera les mêmes droits pour tous (1 point = 10€ cotisés \approx 0,55€ brut de retraite chaque année)

▶ Une meilleure protection des plus fragiles

- ▶ Valeur du point figée
- ▶ Points de solidarité pour les périodes de chômage indemnisé, maternité, invalidité et maladie
- ▶ Majoration des points de 5% pour chaque enfant
- ▶ Minimum retraite de 85% du SMIC
- ▶ Système de reversion unique

▶ Une valorisation du travail

- ▶ Âge légal de départ à la retraite à 62 ans (âge à taux plein fixé à 64 ans)
- ▶ Pénibilité prise en compte

1. Gouvernement: Rapport Delevoye
2. LREM: Récapitulatif sur le rapport Delevoye

... et les non-dits ¹

- ▶ **1 règle d'or** : une enveloppe max. constante
 - ▶ 1 système financé par 14% du PIB au plus associé à une augmentation de plus d'1/3 des retraités prévue pour 2050
 - la valeur du point n'est donc pas figeable et sera dans les mains des gouvernements successifs
 - ▶ **L'âge d'équilibre** comme chiffon rouge et drapeau blanc
 - ▶ Prévu à 64 ans aujourd'hui, retiré provisoirement mais évoqué, en pire, dans la loi (décôte de 5% pour 63 ans, de 10% pour 62 ans)
 - Dur quand on a ~63,4 ans d'espérance de vie en bonne santé en France ²
 - ▶ **Triple peine pour les femmes** : déroulement de carrière, maternités, reversion
 - ▶ Une **baisse globale des pensions** et un premier pas vers un **système de retraites par capitalisation**
 - ▶ Amplification du règne du monde financier (recours aux complémentaires, à l'épargne... cf. article 64 de l'avant-projet de loi ³)
- **Quelle vision vis à vis l'urgence climatique ?** (en 2100 : entre +2°C et +7°C selon les modèles) → **Une incohérence totale**

1. CGT: Rapport sur 10 points chauds du rapport Delevoye

2. DREES: Rapport sur l'espérance de vie en bonne santé

3. MSS – Projet de loi instituant un système universel de retraite

Projet de loi sur les retraites

En ce qui nous concerne

- ▶ Dans **la fonction publique** :
 - ▶ Gel du point d'indice depuis 2010 : des salaires qui n'ont presque pas augmenté en 10 ans (+1,2% seulement)
 - Annonce du non-dégel jusqu'en 2022 ¹
 - ▶ Des carrières (très) lentes
 - D'où le système actuel fondé sur les 6 derniers mois d'activité
 - **Proposition du gouvernement** : revaloriser les primes et défiscaliser les heures supplémentaires et comptabiliser les primes
- ▶ Dans **l'ESR** : primes quasiment absentes et pas d'heures supplémentaires
 - **Proposition du gouvernement** : revalorisation des primes ²
- ▶ **Problème, la LPPR annonce (entre autres)** :
 - ▶ des primes à la performance
 - ▶ **la suppression des heures complémentaires**
- ▶ **F. Vidal annonce avant-hier quant à elle un revalorisation des salaires, avec un effort particulier sur les néo-entrants**

1. Annonce de juin 2019 par le Secrétaire d'état à la fonction publique, Olivier Dussopt

2. MEN: Texte sur les garanties apportées aux enseignants

- ▶ **Diminution du montant des pensions** pour la grande majorité d'entre nous
- ▶ **Aucune résorption des inégalités sociales** pour augmenter de 100€ les retraites à 1000€, il faudra augmenter de 500€ celles à 5000€...
- ▶ **Augmentation de la durée d'activité** – âge d'équilibre prévu à 64 ans aujourd'hui...
- ▶ **Réduction de la solidarité** intergénérationnelle
- ▶ Ouverture claire vers un système de **retraites par capitalisation** – plafonnement des cotisations à 120K€/an (taux de cotisation de 28% avant et 2,8% après) au lieu de 320K€/an
- ▶ Solutions proposées par le Gouvernement **inefficaces et inégalitaires** dans le monde l'ESR (en lien avec la LPPR) :
 - ▶ Primes à la performance (et « promesse » de revalorisation des salaires financée par la réduction drastique des charges patronales)
 - ▶ Suppression des heures complémentaires (à travers la modulation de services)

→ LA CASSE DE NOTRE SYSTÈME SOCIAL

1. MSS – Projet de loi instituant un système universel de retraite
2. Motion des personnels mobilisés d'AMU du 14 janvier 2020

1 Projet de loi sur les retraites

2 **Projet de LPPR**

- ▶ **Dépense intérieure de la France dédiée à la R&D en 2019** : 49,8 Mds €, soit 2,27% du PIB¹, (36% alloué au public soit 17,9 Mds € et 0,82% du PIB)
7ème rang mondial en termes de production scientifique
- ▶ **Coût du CIR en 2019** : 6,2 Mds €²
- ▶ **1er février 2019** : mise en place de 3 groupes de travail sur la LPPR (financement, attractivité et innovation)³
- ▶ **23 septembre 2019** : restitution des 3 rapports⁴
- ▶ **26 novembre 2019** : « Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies. », A. Petit, PDG du CNRS, Les Échos

1. MESRI: Grands chiffres de la recherche et MESRI: Dépense intérieure

2. Sénat: Rapport sur le projet de loi finance 2019

3. MESRI: Composition des GT

4. MESRI : Rapport du GT1, Rapport du GT2, Rapport du GT3

Projet de LPPR

État des lieux présenté dans les rapports ¹

- ▶ **Des constats sans bilan des réformes antérieures**
- ▶ **Financement**
 - ▶ Sous-financement de la recherche publique : faiblesse des crédits de fonctionnement et des enveloppes d'AAP
 - ▶ Faible présence de la France sur les AAP européens
 - ▶ Complexité du paysage des infrastructures de recherche
- ▶ **Attractivité**
 - ▶ Des rémunérations (salariales et indemnitaires) pas au niveau au regard de l'international et du privé
 - ▶ Baisse de l'emploi permanent (MCF : -36%, PR : -40%, IngéTech : stable entre 2012 et 2018 ; CR : -27%, DR : -11%, IngéTech : -44% dans les EPST entre 2008 et 2016)
 - ▶ Un doctorat trop peu valorisé et de mauvaises conditions d'entrée dans la carrière
 - ▶ Une gestion des RH faible et hétérogène
- ▶ **Innovation et partenariat**
 - ▶ Décrochage industriel

Projet de LPPR

Solutions proposées sur le financement¹

- ▶ Augmenter la part du financement de la recherche publique à 1% du PIB, soit passer de 17,9 Mds € à 21,9 Mds €, une augmentation de 4 Mds € (22,3%)
- ▶ **Comment ? avec entre autres (seules données chiffrées)**
 - ▶ En donnant aux organismes / universités « les moyens de développer une politique scientifique de niveau mondial »

500 M €

- ▶ En augmentant le budget d'aides de l'ANR
- ▶ En réhaussant « fortement » les overheads de l'ANR :
 - Frais de gestion et préciputs : 25% des crédits scientifiques
 - Bonus performance scientifique : 15% à 25% des crédits scientifiques

$550 \leq x \leq 2000$ M €

- ▶ Renforcer les partenariats en étendant les labo Carnot

$60 \leq y \leq 100$ M €

$1110 \leq z \leq 2600$ M €

Solutions proposées sur l'attractivité ¹

- ▶ **Revaloriser les revenus** par les primes : passer d'un taux de primes de 10 à 15% (actuellement) à 46% (2/3 pour tous, 1/3 à l'excellence) (F. Vidal, 22 janv. 2019 : « Je vais prendre les mesures garantissant que, dès 2021, tout chargé de recherche et tout maître de conférences soit désormais recruté à hauteur d'au moins 2 SMIC, contre 1,3 à 1,4 SMIC aujourd'hui. J'en prends l'engagement devant vous ce soir »)
- ▶ **Relancer l'emploi scientifique**
 - ▶ Stabiliser l'emploi scientifique (nb emplois vs plafonds d'emploi)
 - ▶ Créer des CDI de « mission scientifique » associés aux projets et des CDD de « jeune chercheur »
 - ▶ Créer des chaires d'excellence junior de type tenure-track
 - ▶ Recruter plus de DR et PR externes et étendre les dispenses de qualification
- ▶ **Valoriser le doctorat**
 - ▶ Adapter la durée du doctorat selon les disciplines
 - ▶ Généraliser un financement dédié pour les doctorants en FI et augmenter leur rémunération minimale
 - ▶ Augmenter le nombre de thèses CIFRE
- ▶ **Moderniser la gestion des RH**
 - ▶ Favoriser la mobilité et en améliorer la prise en compte
 - ▶ (Supprimer la référence au 192h (i.e. les HC)) et généraliser la modulation de service en enlevant la clause d'accord des intéressés
 - ▶ **Professionaliser les procédures d'évaluation**

1. MESRI: rapport du GT2

- ▶ **La culture « projets »** envers et contre tout
 - ▶ **Développement de la précarité**
 - ▶ CDI de « mission scientifique »
 - ▶ Apparition sans détour des tenure-track
 - ▶ **Renforcement des inégalités**
 - ▶ Développement des primes aux mérites (pas de revalorisation des salaires)
 - ▶ Recrutement sans qualification par le CNU
 - ▶ Suppression de la référence aux 192h
 - ▶ Généralisation des modulations de service
 - ▶ Fin du paiement des heures complémentaires
 - ▶ **Management de la recherche et systématisation des évaluations**
- **LA DESTRUCTION DE QUALITÉS PRIMORDIALES FONDANT NOTRE SYSTÈME ACADÉMIQUE**

1. MESRI: rapports LPPR

2. Sauvons l'Université, Newsletter n°44, janvier 2020 et Motion des personnels mobilisés d'AMU du 14 janvier 2020